

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 10 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers
- en exercice : 5
- présents : 5
- votants : 5

Date de convocation du conseil d'administration : 8 juin 2007.

Présents :

Messieurs André SÉNÉCHEAU Président, Robert GEAY 1^{er} vice-président, Jean-Marie PARATTE 2^{ème} vice-président, Dominique REANT 3^{ème} vice-président, Monsieur Michel BURLLOT, membre du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N° B-2007-3-D

LE BUREAU

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n° 2005-1-B du 21 février 2005,

VU l'arrêté 2006/PERS/113 du 17 février 2006,

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'établissement public et de l'agent considéré de rechercher un accord amiable et de le formaliser par compromis,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président

1. à négocier un accord amiable par le truchement de l'avocat de l'établissement public visant au retrait de toute procédure contentieuse par le retrait de l'arrêté de reclassement sus-visé.
2. à signer le compromis formalisant cet accord amiable.

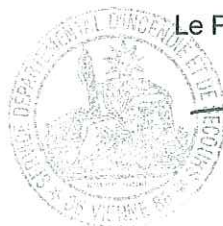
OBJET

**PERSONNEL
CONTENTIEUX**

M. Langlais

**Accord amiable –
compromis**

Le Président du conseil d'administration,



M. André SÉNÉCHEAU



